



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 96618

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les frais occasionnés par les déplacements des étudiants stagiaires en cursus d'orthophonie. La Fédération nationale des étudiants en orthophonie (FNEO) a mené une étude en janvier 2016 selon laquelle les étudiants en 5ème année engageraient des frais de 427,49 euros en moyenne au cours de l'année universitaire s'ils utilisent leur véhicule, et de 243,10 euros en moyenne s'ils utilisent les transports en commun, pour se rendre sur leur lieu de stage qui est souvent éloigné de leur lieu d'habitation. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et si des mesures d'indemnisation des frais de transports sont prévues pour ces étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96618

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5234

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)